



Attestation de natation

TEST PRÉALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS AQUATIQUES ET NAUTIQUES EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

En séjour de vacances ou en accueil de loisirs, la pratique des activités de canoë kayak et discipline associées, de descente de canyon, de ski nautique et de voile, est subordonnée à la production d'une **attestation délivrée par soit** :

- **une personne titulaire du titre de Maître nageur sauveteur ou du BNSSA,**
- **une personne titulaire du BEES, dans l'activité nautique ou aquatique considérée, ou du BPJEPS AAN**
- **les autorités de l'Éducation Nationale dans le cadre scolaire.**

Je soussigné(e) : _____

Qualité : _____ **Ville :** _____

Atteste que l'enfant :

Nom : _____ **Prénom :** _____

À la capacité de se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue.

Le parcours a été réalisé dans une partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1m80, (départ effectué par une chute arrière volontaire, en piscine à partir d'un tapis disposé sur l'eau ou en milieu naturel à partir d'un support flottant. Parcours pouvant être effectué avec une brassière de sécurité sauf pour la descente de canyon).

Fait à _____, le _____

Signature et cachet